

Le 2 février 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le deuxième jour de février deux mille quinze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Nomination des vérificateurs
 - 8.0 Vente pour taxes - autorisation
 - 9.0 Vente pour taxes – transmission à la MRC
 - 10.0 Vente pour taxes - nomination
 - 11.0 Vente pour taxes – frais
 - 12.0 Amélioration du réseau routier
 - 13.0 Conseil d'établissement
 - 14.0 Responsable de la clé de l'école
 - 15.0 FADOQ – Contrat social
 - 16.0 Comptes à payer
 - 17.0 Varia
 - 18.0 Questions de l'assemblée
 - 19.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R15-02-013
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R15-02-014
Intervertir
les points

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 2 février 2015

R15-02-015
Procès-verbal
du 12 janvier 2015

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R15-02-016
Nomination des
vérificateurs

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du Code municipal stipule que le conseil municipal doit nommer un vérificateur pour l'exercice financier 2014;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme comptable Proulx C.A. Inc. de Plessisville pour la vérification de l'exercice financier 2014.

ADOPTÉE

R15-02-017
Vente pour taxes
- autorisation

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la vente pour défaut de paiement de taxes concernant les deux propriétés suivantes :

<u>Matricule</u>	<u>Nom</u>	<u>Taxes</u> <u>Municipales</u>	<u>Taxes</u> <u>Scolaires</u>	<u>Frais</u> <u>Divers</u>
0333 20 6091 (lot #4016213)	Bruno-Stéphane Ouellet	\$ 10 408.18	\$ 3 114.32	à suivre
0432 63 0046 (lot # 4018937)	Jacques Cléroutt	\$ 3 357.06	\$ 401.20	à suivre

ADOPTÉE

R15-02-018
Vente pour taxes
- transmission
à la MRC

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la secrétaire trésorière, conformément à l'article 1023 du Code Municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 6 mars 2015, au bureau de la Municipalité régional de comté de l'Érable, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

ADOPTÉE

R15-02-019
Vente pour taxes
- nomination

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Jocelyn Bédard, maire, pour représenter la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour enchérir lors de la vente pour taxes.

ADOPTÉE

Le 2 février 2015

R15-02-020
Vente pour taxes
- frais

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité à charger des frais (administration, poste et désignation notariée) pour les dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

R15-02-021
Amélioration
du réseau routier

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration du revêtement de la chaussée sur le 2^e Rang, l'Ancienne Route de l'Église, du cordon du 1^{er} rang, des rangs St-François et St-Joseph, de la Route Smith et la rue Principale étaient nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec avait un programme accordant une subvention maximale de \$ 5,000.00 pour l'amélioration du réseau routier;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur le 2^e Rang, l'Ancienne Route de l'Église, du cordon du 1^{er} rang, des rangs St-François et St-Joseph, de la Route Smith et la rue Principale pour un montant total de vingt et un mille cinq cent dollars (21 500.00 \$), taxes incluses, dont le montant subventionné est de 5,000. \$;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

R15-02-022
Conseil
d'établissement

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre une lettre au conseil d'établissement de l'école Vivalo afin de demander la dispense de frais de location du gymnase pour les activités de badminton.

ADOPTÉE

R15-02-023
Responsable de
la clé de l'école

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame France Tremblay comme responsable de la clé de l'école Vivalo lors des activités de badminton.

ADOPTÉE

R15-02-024
Fadoq -
Contrat social

ATTENDU QUE nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à tous les aînés du Québec, nous nous engageons à :

1. Prévoir l'impact de toutes nos décisions pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des aînés, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour tous les aînés;
2. Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions;
3. Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
4. Contribuer dans la mesure de nos capacités à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au contrat social du réseau FADOQ.

ADOPTÉE

Le 2 février 2015

R15-02-025
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de deux cent neuf mille cent quarante-quatre dollars et treize sous (209,144.13 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h20 et se termine à 20h25.

R15-02-026
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales